



MENACES SUR LES AIDES A LA VITICULTURE BIOLOGIQUE : SUDVINBIO INQUIETE

Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) ou « 2nd pilier » de la PAC, s'est déployé sur une période de 7 ans, de 2007 à 2013. Le prochain dispositif d'accompagnement (le Programme de Développement Rural Régional ou PDRR), déclinant les différentes mesures et dispositifs d'aides qui s'appliqueront de 2014 à 2020, est actuellement en cours d'élaboration ; nouveauté : il sera géré par les Conseils Régionaux et les DRAAF (Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Les PDRR seront co-financés par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et des fonds nationaux (Etat, collectivités territoriales, agences de l'Eau, etc.). Les Conseils Régionaux seront donc des acteurs essentiels dans les orientations et les décisions qui vont être prises pour les 7 ans à venir.

Ce dispositif a vocation à financer des actions de développement permettant d'accompagner les évolutions structurelles du milieu agricole et rural. L'une d'elles, qui occupe une place prépondérante dans la programmation, vise à « améliorer la prise en compte de l'environnement dans l'économie rurale » : ce sont les Mesures AgroEnvironnementales (MAE). Les MAE sont des engagements à adopter ou à maintenir des pratiques favorables à l'environnement et sont établies pour une durée de 5 ans.

Les « MAE viticoles » permettront aux vignerons de prétendre à certaines aides selon le type d'actions auxquelles ils s'engagent (ex. : pas d'herbicide sur l'inter-rang, mise en place de la lutte biologique, etc.).

Il existe par ailleurs des aides spécifiques à l'agriculture biologique (à la conversion ou au maintien), qui sont, elles aussi, en renégociation.

Dans l'état actuel des choses, les vignerons biologiques du Languedoc-Roussillon, représentés par Sudvinbio, sont particulièrement inquiets des possibles orientations retenues par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et la DRAAF- LR sur les points suivants :

- aides au maintien en bio accordées aux vignerons bio pour 5 ans maximum pénalisant ainsi les pionniers de la viticulture bio, les premiers à y avoir cru et qui ont initié le mouvement en région. Cette limitation conduira à la création de disparités qui pénaliseront l'économie de marché et risquent de faire chuter les cours des vins bio, ce qui va à l'encontre du développement de la bio.

- montant des aides relevant de certaines MAE viticoles en projet supérieur à celui des aides à la conversion bio, ce qui vient contredire la volonté affichée par le plan « Ambition Bio 2017 » de redynamiser considérablement la production et la consommation de produits biologiques dans notre pays.



- non-éligibilité des vigneron bio à certaines MAE viticoles, telle la confusion sexuelle, au motif que ce n'est pas une modification de leurs pratiques. Soulignons que la confusion sexuelle est une pratique **autorisée** en AB figurant dans l'annexe 2 du règlement européen 889/2008, mais **non obligatoire**, qu'elle a un coût élevé et n'est efficace que si elle est mise en œuvre sur une surface suffisante. Ces différents éléments plaident pour l'éligibilité des vigneron bio à cette MAE.

En conséquence, Sudvinbio souhaite que :

- l'aide au maintien soit la même pour tous les vigneron bio du LR sans disparités
- la conversion à la bio soit mieux rémunérée que les MAE viticoles
- la MAE soutenant la mise en œuvre de la confusion sexuelle soit cumulable avec l'aide à la conversion ou au maintien en bio.

Ces enjeux sont essentiels pour le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, des ressources en eau et de la santé de chacun, mais également, économiquement rentable, le but étant de créer une filière durable et équitable. Les politiques européennes et régionales doivent aider et non pas pénaliser le développement de la viticulture bio.

Patrick Guiraud

Président de Sudvinbio.

***Pour toute demande de précision, ou d'interview,
contacter Cendrine Vimont (chargée des relations presse de Sudvinbio) au
04 99 13 30 43 / 06 99 98 23 45, ou par mail : cendrine.vimont@sudvinbio.com***